A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal élus le 7 mars 2021

A Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité élus le 28 mars 2021

A Mesdames et Messieurs les viennent-ensuite proclamés élus selon avis personnel

Lausanne, le 1er juin 2021

Installation des Autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales *mardi 29 juin 2021*, à 17 heures, à la halle 35 bâtiment Sud du Palais de Beaulieu.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
- 2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
- 3. Election du président.
- 4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet.

- 5. Allocution du président.
- 6. Election du premier vice-président.
- 7. Election du second vice-président.
- 8. Election de deux scrutateurs.
- 9. Election de deux scrutateurs-suppléants.
- 10. Approbation par le Conseil de la composition des commissions
- 11. Election de la commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.
- 12. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

- 13. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.
- 14. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2021-2026.
- 15. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2021-2026.
- 16. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.
- 17. Election de quatre délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
- 18. Election de quatre délégués suppléants du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
- 19. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.
- 20. Allocution du syndic.
- 21. Allocution du préfet.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la halle quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition le 29 juin.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affoleter

Au nom du Bureau du Conseil

La présidente : Thanh-My Tran-Nhu

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

Le préfet du district de Lausanne :

Serge Terribilini